



RÈGLEMENT FINANCIER APPLICABLE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

COLLEGE ET LYCEE GENERAL

Niveau de classe	Contribution des Familles (Externat)	Demi-Pension	Internat
COLLEGE 6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	698 € par an 69.80 € par mois	Sur 4 jours : lundi mardi jeudi vendredi 698 € + 1078 € = 1776 € par an 177.60 € par mois	698 € + 3619 € = 4317 € par an 431.70 € par mois
LYCEE 2 ^{nde} 1 ^{ère} T ^{erminale}	756 € par an 75.60 € par mois	756 € + 1295 € = 2051 € par an 205.10 € par mois	756 € + 4187 € = 4943 € par an 494.30 € par mois

A ces tarifs s'ajouteront sur votre facture :

Diverses cotisations et fournitures (cotisation diocésaine et APEL, Association Sportive et Ecole directe carnet de vie scolaire ou mémo pour un montant maximum de 70 € par an et par enfant.

IMPORTANT : TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ INTÉGRALEMENT

Les changements de régime ne se font qu'à titre exceptionnel et ne peuvent avoir lieu qu'en fin de trimestre sur demande écrite et après accord du service comptabilité, (soit avant le 1^{er} Janvier 2026 ou avant le 1^{er} Avril 2026) le cachet de la poste ou date du mail faisant foi

Possibilité de manger exceptionnellement

Le repas est au prix de 8.50 € et payable avant le passage au réfectoire.

La facture est annuelle et payable soit :

- 1- Par prélèvement automatique (1/10^{ème} de Septembre à Juin ou 1/12^{ème} de Septembre à Août) le 5 de chaque mois. Demander un imprimé au secrétariat de direction.
- 2- Par chèque ou en espèces : soit mensuellement (au plus tard le 7 de chaque mois)
soit trimestriellement (le 1/3 de la facture pour le 15/09/2025, les 2/3 pour le 15/01/2026, le solde pour le 15/04/2026)
Possibilité de faire 3 chèques en précisant les dates de dépôt au verso.
- 3- Paiement en ligne avec Ecole Directe